



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2024, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
3. Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de Mme Marie-France Matter, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- TTC pour la route de Sombacour à Colombier
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'955'000.- TTC pour la rue du Château à Colombier
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'acquisition d'un tracteur
7. M23 - 002 Motion populaire du groupe de quartier Haut de la Grand'Rue « Création au centre du quartier d'au moins 15 places de parc »
8. Interpellations et questions
9. Communications du Conseil communal
10. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 34 conseillers généraux :

BÄRFUSS Philippe, BENA Daniel, BRÜSCHWEILER Ivan, BURGAT François, BUSCHINI Gianni, CHEN Chien-Yu (seconde vice-présidente), **CONTE Nicolas** (suppléant) **DONNER Philippe, DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **EGLI Philippe, ERNST Jean-René, GODET Louis** (scrutateur), **GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, GYGI Robert** (secrétaire), **HIRTER Jennifer, JEANRENAUD Yann, KISANGA STACCHETTI Makiala** (première vice-présidente), **KÜNZI Jean-François, LAPRAY Vincent, LUTHY Marcial, MAIER Corinne, MILHAUD DUVERNAY Liza**, (scrutatrice), **NICOLESCU Sandra, PESSINA Jean-Marc PLATZ Sarah, SCHWAB Fabian** (secrétaire adjoint), **SCHWEIZER Elsa, SEILER Alexandre, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Olivier, VINCENT Patrick** (suppléant), **WINZ Kilian** (suppléant), **ZBINDEN Raphaël**.

8 excusés (sans les suppléants) : **BONDALLAZ Stéphane** (-président), **BERGQVIST Johan, BUGNON David, ETTER Daniel** (secrétaire), **MEIER Morgan, MESNIER-VILLARD Fabienne, STEINER Christian, VERMOT Michel**.

2 absents (sans les suppléants) : **BÄRFUSS Chloé, MATTER Marie-France**.

Membres du Conseil communal présents : **DUPASQUIER Philippe** (président), **AUBERT Natacha** (vice-présidente), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire) et **PLATZ ERARD Solange** (secrétaire adjointe), **KUROWIAK Roxane** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris vice-présidente) : 34

Le nombre d'excusés : 8

Le nombre d'absents : 2

La majorité absolue est de:18

Majorité des 2/3 est de : 23

Communication de la vice-présidente

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole à M. Philippe DuPasquier.

M. Philippe DuPasquier, Président du Conseil communal. C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le 21 janvier dernier le décès de M. Olivier Barras, collaborateur au sein de notre service de la Voirie depuis 25 ans. Appliqué dans son travail, M. Barras était une personne aimable, toujours prête à aider. Il fonctionnait également comme suppléant auprès du garde-port. Son dévouement et sa conscience professionnelle vont nous manquer et nous sommes en pensée avec ses proches, ses collègues du service de la Voirie déjà touchés par le décès d'un autre collègue l'an passé. Je vous invite à vous lever pour honorer sa mémoire dans un moment de silence.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente). Il n'est pas facile de démarrer un Conseil général avec une nouvelle si triste, mais je vous encourage tous à rester positifs afin de pouvoir participer dynamiquement à notre séance.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de Mme Marie-France Matter, démissionnaire

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole au groupe.

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter M. Kilian WINZ.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente). M. Kilian WINZ est nommé à la Commission financière.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- TTC pour la route de Sombacour à Colombier

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Le plan des investissements ne prévoyait pas d'investissement pour la route de Sombacour avant au moins 10 ans. Le fait que l'État intervienne sur la surface nous oblige à réfléchir sur la possibilité d'intervenir sur les infrastructures souterraines. D'autant plus qu'il sera impossible d'intervenir sur ces mêmes infrastructures dans les 7 prochaines années, à cause de la mise en place d'un tapis phonoabsorbant.

Si le remplacement de la canalisation d'eau potable était une évidence aux vues des nombreuses fuites, la mise en séparatif n'était clairement pas une priorité avant au moins 10 ans. D'autant plus que ces 4 prochaines années le chauffage à distance (CAD) connaîtra un fort développement sur Colombier, et que nous devons adapter notre plan des investissements pour pouvoir suivre ces travaux. Nous avons donc besoin de garder de l'argent pour suivre le tracé du CAD.

Il est à noter que l'eau de Bôle passe intégralement par la rue du Sentier, pas du tout par la route de Sombacour.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole aux commissions.

M. Jean-François KUNZI pour la Commission technique. La Commission technique a examiné, avec une très grande attention, à deux reprises dont la dernière en compagnie de deux représentants du Bureau « sd ingénierie Neuchâtel sa », le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- TTC pour l'assainissement de la route de Sombacour.

Il souligne quelques éléments qui ont conduit le Conseil communal à présenter cette demande. Le Canton a pris la décision unilatérale de poser, sur cette route, un enrobé phonoabsorbant et d'améliorer la sécurité des cyclistes en créant des bandes cyclables; dans cette optique, le profil horizontal, notamment dans les giratoires, sera revu. On ne peut que féliciter le Canton.

En conséquence, la Commune n'a guère eu d'autre choix que celui de reconsidérer ses priorités et d'entreprendre des travaux sur les infrastructures souterraines qui seraient impossibles à réaliser au moins dans les trois ans qui suivent la pose de la couche phonoabsorbante en raison de frais disproportionnés.

La Commune profitera donc de la réfection de la route de Sombacour pour remplacer la conduite d'eau potable, fragile en certains endroits, qui a nécessité de nombreuses interventions pour la réparer, améliorer les cheminements de mobilité douce, remplacer les bordures et la couche supérieure abimées sur les trottoirs et remplacer les candélabres en les alimentant à l'aide d'un tube spécifique.

Pour une raison des coûts induits, le prix de l'opération doublerait pratiquement. La Commune renoncera à intervenir sur le PGEE. Le lac continuera donc à servir d'exutoire lors de forts orages, la STEP ne pouvant traiter qu'une quantité limitée d'eaux usées et claires mélangées. Ce que la Commission regrette.

Face à ce problème, elle a oscillé entre le pragmatisme et l'idéalisme. Le vote final reflète bien cette hésitation: 3 voix ont accepté le rapport, 3 l'ont refusé et une abstention.

À noter encore qu'un système de bonus-malus récompensera les entreprises qui tiendront, ou pas, les délais prévus.

M. Philippe BARFUSS pour la Commission financière. La Commission financière préavise favorablement sur cet objet bien que la mise en séparatif ne soit pas réalisée.

Et il nous a été présenté les investissements nombreux qui ont été demandés et consentis pour le PGEE dans ces prochaines années.

La Commission financière a émis le souhait de répercuter ces charges liées à ces investissements au plus vite et on va s'y employer avec le Conseil communal.

Concernant Sombacour, évidemment la Commission financière a accepté le crédit à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole aux groupes.

M. Jean-François KUNZI pour le groupe socialiste. Le Groupe socialiste a examiné, très attentivement, le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- TTC pour l'assainissement de la route de Sombacour.

Après avoir écouté, longuement, ses deux représentants au sein de la Commission technique lui expliquer, en détail, le contexte dans lequel le Conseil communal a été amené à prévoir des travaux sur les infrastructures dans ladite rue, il a décidé, par pragmatisme, à l'unanimité, d'accepter la demande de crédit d'engagement.

Il tient, cependant, à exprimer ses vives inquiétudes quant aux implications fâcheuses qu'auront assurément les travaux.

Même si l'État s'engage à inciter les poids lourds à emprunter un autre itinéraire à partir de Rochefort, le trafic augmentera sur l'avenue de la Gare. Une partie de celui de transit se déversera inmanquablement dans des rues étroites, dépourvues de trottoirs avec, en plus, des voitures stationnées sur l'un des côtés. Les plus impactées seront les rues du Verger, Morel, de la Poste. D'autres risquent aussi de l'être, mais dans une moindre mesure: les rues de la Société, de l'Etang, des Vernes, la rue Basse.

Il faut rappeler que la rue des Vernes, celles du Verger, Morel, de la Poste, voient passer de nombreux enfants. La rue Morel est certes pourvue d'un trottoir, mais celui-ci comporte des niveaux différents et un obstacle de taille: un escalier à l'entrée d'un immeuble. Tout le monde doit forcément emprunter la chaussée, en particulier, les personnes handicapées ou à mobilités réduites. On se trouve à proximité de la Poste et de cabinets médicaux très fréquentés.

Aussi, nous enjoignons et nous l'avons déjà fait ici, le Conseil communal à prendre des mesures concrètes et efficaces pour assurer la sécurité:

- Contrôle permanent de la vitesse sur l'avenue de la Gare;
- Établissement d'une zone de rencontres (20 km/heure) dans le centre du village englobant, au minimum, les rues mentionnées;

- Rétablissement provisoire du ralentisseur à l'entrée de la rue du Verger même si cela déplaît souverainement à certains automobilistes.

M. Fabian SCHWAB pour le groupe Les Verts. Nous avons donc pris connaissance avec intérêt du rapport qui nous a été soumis. Nous regrettons évidemment que le Canton ait averti tardivement le Conseil communal de la tenue de ces travaux. Avec pour conséquence, une "mise devant le fait accompli" coupant toute possibilité au Conseil Communal d'envisager autre chose qu'un projet « parant au plus pressé » avec pour résultat des courses :

- Pas de piste cyclable sur cet axe de près de 8'100 véhicules par jour. À la place, une bande cyclable qui ne satisfera pas grand monde,
- Des traversées piétonnes sur la partie supérieure du Sombacour qui reste malgré tout difficile,
- Pas de concept d'arborisation ou de végétalisation.

En bref, on doit se contenter du minimum, n'apportant pas de plus-value significative malgré des investissements conséquents ; il y avait mieux à faire.

La question du séparatif a également fait l'objet de discussions. Après discussions, nous rejoignons la position du Conseil communal.

Nous soulignons et saluons également les adaptations prévues du réseau électrique qui permettra de tirer l'électricité produite localement dans l'entrée zone à distribuer.

Au vu du contexte, les Verts se prononceront, en faveur du rapport proposé par le Conseil communal, mais de manière résignée et sans grand enthousiasme.

Mme Sandra NICULESCU pour le groupe PLR. L'élément déclencheur de cette demande de crédit a été la décision prise par le Canton de refaire la surface de la route de Sombacour. Dans ce contexte et malgré l'ajout tardif de ce crédit au plan d'investissement 2024, le groupe PLR pense qu'il est malgré tout opportun de réaliser les travaux afin de profiter de l'ouverture de la route lors de la réfection de sa surface.

Le groupe PLR a donc accepté à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Les Vert'libéraux accepteront résignés cette demande de crédit. Toutefois, ceci est la première fois depuis que Milvignes existe qu'on ne fait pas les choses jusqu'au bout dans les chantiers techniques.

En effet, depuis maintenant 10 ans nous avons toujours été au bout sur tous les chantiers et en particulier en ce qui concerne le séparatif des eaux claires et des eaux usées. Ici il y a un changement de paradigme.

Il rappelle qu'il s'agit de 800 m de route, ce n'est pas uniquement une rue de 50 m ou de 100 m qui est refaite et on doit faire un compromis. Néanmoins, il faut être attentif que si nous ne faisons pas le séparatif maintenant (et nous ne le ferons pas), et il ne sera pas possible de le faire avant 30 ou 40 ans pour une raison très simple : si vous regardez bien les plans des fouilles, on est à plus de 2m20 par endroit avec le fond de la canalisation d'eaux mixtes qui est de 700 mm donc c'est gros et il faudrait mettre une conduite d'eaux usées à la même profondeur voir légèrement plus bas pour raccorder les connecteurs. Dès lors, on se retrouve sous le trottoir, de ce fait, si nous voulons une fois mettre ceci en séparatif, le trottoir va être détruit avec la bordure, car il s'agit de travaux conséquents. Il faut être attentif que nous mettons un « couvercle » sur ces 800m de séparatif, et que nous allons le mettre pour un certain temps. Rien de dramatique, mais c'est tout de même un changement de paradigme dans la manière de travailler, ce qu'il déplore en tant que président de la Commission technique. Il précise que c'est le Canton qui a changé son attitude vis-à-vis de la réalisation des mesures du PGEE. Jusqu'à maintenant les Communes avaient fait leur plan (c'était jusqu'en 2005, 2010 pour les dernières) tout était clair, il y avait un ordre qui était établi, mais lorsque le Canton s'est rendu compte que financièrement beaucoup de Communes n'y arrivent pas et aujourd'hui on vient nous dire que maintenant il faut faire l'essentiel, mais c'est quand même « le perfectionnisme helvétique » qui en prend un coup. Mais on doit aussi tenir compte de l'état des finances. Il faut être pragmatique donc on accepte ce crédit, mais à contrecœur.

M. Jean-René ERNST à titre personnel. Beaucoup de choses ont été effectivement dites concernant ce projet. Participant aux travaux de la Commission technique, il a senti les contraintes. Ce projet préfigure tous les arbitrages qu'on devra faire dans le futur puisqu'on a les contraintes environnementales et les contraintes financières. Aujourd'hui, on court après la question du carbone et là on ne maîtrise pas du tout la situation, mais on sait au moins la comptabiliser. On sait exactement ce que le moindre déplacement coûte en carbone et quelles sont les limites.

On voit que l'eau devient une ressource qui commence aussi à poser problème. La thématique de l'eau devient une « inquiétude planétaire ».

En Suisse, nous ne sommes pas tout à fait encore dans cette situation, mais on voit aussi qu'on cherche à récupérer de l'eau et on ne dispose pas de suffisamment de données. En effet, la Commission technique n'a pas pu prendre de décisions, car il manquait passablement de données. Nous avons dû solliciter en toute urgence des informations supplémentaires sur la question du prix de ce PGEE donc d'un million et il nous manque des informations sur les coûts de fonctionnement de la centrale d'épuration, les volumes qui transitent, est-ce que l'eau claire c'est vraiment de l'eau claire quand on sait les 100^{ème} de kilos de pneus qui passent à travers les canalisations dites d'eaux claires.

À ce jour, nous nous dirigeons devant des contraintes de plus en plus importantes et notamment celle de l'eau où il faudra prendre les précautions beaucoup plus importantes. Il a l'impression aujourd'hui qu'on prend une décision « au doigt mouillé », ceci coûte très cher et en même temps nous faisons l'impasse sur ce projet.

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Juste un complément et en réponse, c'est 800 m de route, c'est CHF 1'200'000.- pour faire le plan général d'évacuation des eaux donc de passer d'un tuyau mixte à un tuyau d'eau claire à un tuyau d'eaux usées. Avec CHF 1'200'000.-, nous pouvons faire beaucoup d'autres choses.

Il s'agit ici de priorisation. En effet, si on garde ce tuyau mixte, il se trouve sous le trottoir, supposé qu'un jour il y a une fuite, on peut « taper » dans le trottoir pour réparer la fuite du tuyau absorbant. Ce point aussi, il faut l'avoir en tête et nous l'avions en tête lorsque nous avons pris la décision. C'est une question de priorisation financière.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- TTC pour la route de Sombacour à Colombier est accepté par 32 voix pour et 1 abstention.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'955'000.- TTC pour la rue du Château à Colombier

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole au Conseil communal.

Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale. souhaite apporter quelques compléments d'informations à la suite d'une question posée en séance de la Commission financière. Le Conseil communal vous informe que le réaménagement de la zone de rencontre a été inscrit dans nos projets d'agglomération, et ceci dans l'idée d'obtenir des subventions.

Nous allons déposer le dossier dès que le Conseil général aura validé la demande de crédit afin de demander cette subvention fédérale. Comme les mesures du PA5 seront prises en considération dès 2028, cette demande fera l'objet d'une analyse et pourra être traitée dans le cadre des PA4.

Pour information, la même démarche est faite pour le réaménagement de la zone de rencontre de Bôle.

Concernant les cyclistes (ceci ne figure pas dans le rapport), mais le contresens cyclable sera possible.

Au sujet des places de stationnement : Actuellement, sur la Rue du Château et dans les abords immédiats, il y a 62 places de stationnement, dont 25 places privées, ce qui signifie aussi qu'une partie des habitants de ce coin-là bénéficient de places privées. Le projet proposé induit la suppression de 14 places de stationnement publiques dont 7 doivent être encore discutées avec l'EREN puisqu'elles sont sur leur terrain à l'est du Temple.

À noter qu'en parallèle à la suppression de ces places de stationnement, la disponibilité des cases de stationnement restantes sera améliorée par une meilleure rotation (induite par la durée du stationnement).

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole aux commissions.

M. Philippe BÄRFUSS pour la Commission financière. L'augmentation de coût du projet par rapport à ce qui était prévu au plan des investissements est conséquente.

La Commission financière s'inquiète par rapport à son financement qui aura un impact sur les autres investissements prévus

En effet, la différence de CHF 1'500'000.- est essentiellement sur les aménagements de surface soumis au frein à l'endettement.

Le projet actuel présente une augmentation de CHF 1'7000'000.- soumis aux coûts pour un montant de CHF 2'100'000.- alors que le précédent prévoyait seulement CHF 360'000.-.

À savoir que sur 2024, notre capacité d'investissement soumis au frein est d'environ CHF 7'000'000.-. Le projet grève pour 2025 d'environ un peu moins d'un tiers. À quoi devons-nous renoncer pour ce projet ?

Ceci dit c'est un beau projet qui a une réelle plus-value pour la population et le village de Colombier en mettant en valeur cette rue qui aura comme Auvernier et Bôle enfin une vraie place de vie.

La Commission financière a préavisé favorablement par 4 oui et 2 abstentions.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour la Commission technique. Dans une séance commune avec la Commission d'Urbanisme, le 18 décembre 2023, la Commission technique avait déjà entendu la présentation d'un avant-projet de ces aménagements. Les deux Commissions avaient ainsi pu se familiariser avec ce projet, grâce aux explications des bureaux RWB et Mauler.

Lors de sa séance du 5 février, la Commission technique a entendu les explications définitives du Conseil Communal sur cette demande, avec la réfection des structures souterraines (eau potable, électricité, mise en séparatif des eaux usées et télécommunication). L'opportunité de supprimer l'alimentation en gaz, alors que CADBAR pourra proposer le chauffage des habitations, a été discutée avec Vitéos, mais bute sur la difficulté à déterminer qui dédommage les propriétaires abandonnant le gaz par obligation, sans décision prise actuellement.

Au sujet de l'aménagement de surface de la rue, la Commission technique a considéré l'économie que représenterait un enrobé (même coloré éventuellement) par rapport à un pavage, environ CHF 1'000'000.-. Cette somme pourrait être attribuée aux nouvelles priorités de la Commune, comme l'isolation des bâtiments, ou autres mesures liées à la durabilité. Cependant, avec le souci de marquer le caractère patrimonial de cette rue, la Commission technique a finalement choisi le pavage, plus exactement par des pavés en granit, si possible.

Au vote, ayant à considérer l'aspect technique de la réfection, la Commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter cette demande de crédit.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour la Commission de l'urbanisme. Une semaine après la Commission technique, la Commission d'urbanisme a tout récemment entendu les explications de Mme Marlène Lanthemann sur la réfection de la rue du Château de Colombier, plus particulièrement dans la perspective de l'urbanisme du village, et de l'aménagement de surface de cette réfection. Elle a rappelé les principaux éléments de cette réfection :

- Création d'une rue en zone de rencontre, avec circulation en sens unique à 20 km/h.
- Végétalisation accentuée.
- Pavage par pavés en granit, disposés en arc de cercle, proposition toute fraîche du bureau RWB.
- Diminution des places de parc, limitation et contrôle de la durée du parking.

Ces dispositions semblent répondre aux préoccupations exprimées lors de 2 réunions participatives. Quelques membres de la Commission d'urbanisme ont évoqué leur souci que la diminution du parking ne suscite les mêmes réactions, que celles actuellement en discussion à Auvernier, pour la rue des Clos. Mais cette tendance à écarter les voitures des habitants semble inexorablement liée à l'évolution des mentalités, des habitudes et à la volonté des urbanistes. Les habitants bordiers de la rue devront s'habituer.

Finalement, au vote, la Commission d'urbanisme soutient également à l'unanimité ce crédit prometteur.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole aux groupes.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour le groupe socialiste. Dans ce projet très séduisant, sensé équilibrer, pour Colombier, au sein de notre Commune, les investissements déjà effectués à Auvernier, et en cours à Bôle. Différents points suscitent néanmoins des réticences au sein du groupe, et ont alimenté la discussion :

- L'aspect financier, d'abord, car cette importante dépense engage fortement notre capacité d'investissement, mais surtout le fait pour les autorités de la prochaine législature, ce qui n'est pas très élégant. Ceci dit, ce projet faisait partie du programme défini à la création de Milvignes, cadre que les futures Autorités sont appelées à respecter, elles aussi.
- Ensuite, la suppression de nombreuses places de parc est venue sur le tapis, en écho à la motion citoyenne que nous discutons dans un moment, et aussi à l'article d'avant-hier dans ArcInfo. Ce problème est décidément très sensible, et il apparaît que les citoyens, bordiers ou usagers habituels des places de parc, n'ont pas le même avis que nos urbanistes-consultants, ni que les fervents opposants à l'usage de véhicules privés. Si nous n'entendons pas leurs réclamations, ils se tourneront vers un autre parti, un qui est toujours prêt à suivre la voix populaire. Et, s'il est vrai que ce problème est un de ceux qui sont à l'origine de l'échec de Basse-Areuse, alors, n'attisons pas l'hostilité d'une partie de la population. La proposition est que le Conseil Communal communique très précisément à la population le nombre de places existant actuellement et le nombre attendu après les travaux, et puisse ainsi convaincre les personnes réticentes des avantages apportés par cette suppression. Il serait regrettable de prêter le flanc à une nouvelle motion...
- Enfin, certains parmi nous ont regretté que cette rue reste passante pour les véhicules, évoquant le long temps qui a été nécessaire au centre de Neuchâtel pour accepter les avantages d'une zone piétonne contrairement au court essai que nous avons eu à Colombier de la Rue fermée. Mais nous sommes aussi conscients de la fragilité des commerces en zone piétonne.

Malgré toutes ces réticences, le groupe a manifesté un fort désir de favoriser l'essor de cette rue, d'y développer l'attractivité non seulement pour les touristes, mais aussi pour les habitants de la Commune.

Au vote, le groupe soutient cette demande de crédit à l'unanimité moins une abstention.

M. Philippe DONNER pour le groupe PLR. Lundi dernier, le groupe PLRM a examiné, avec grand intérêt, ce projet de requalification de la zone de rencontre et la réfection des infrastructures souterraines de la rue du Château à Colombier et la demande de crédit de

près de 4 millions de francs y relative. Permettez-moi une exclamation : « Waouh. Beau projet, mais cher! »

On a donc largement débattu de l'importance et de l'opportunité de cette demande de crédit et des améliorations prévues à la rue du Château à Colombier.

Sur la base des explications complémentaires fournies par les représentants du Conseil communal, c'est favorablement que le projet est accepté.

En effet, la requalification de cette rue est pertinente, cohérente et bienvenue, tant pour l'assainissement des infrastructures souterraines, en grande partie obsolète (avec une extension du réseau de chauffage à distance permettant de remplacer des installations au mazout ou à gaz), que par le surfacage minéral de la chaussée.

L'apport de nouveaux îlots verts ainsi que l'amélioration de l'éclairage public, plus conforme aux exigences environnementales, ont été très appréciés. De même, avec satisfaction, on a relevé que les riverains et les commerçants avaient été consultés et qu'ils acceptaient ce projet de réaménagement avec le maintien du passage de véhicules à sens unique.

Afin de faciliter l'accès aux commerces, les places de parc seront dorénavant de durée limitée pour éviter les voitures ventouses et des contrôles plus fréquents seront effectués par les agents de sécurité publique.

Il convient donc de saluer la grande qualité esthétique de ce projet, qui se traduit aussi par la qualité du rapport présenté, en relevant que le surfacage minéral de ce secteur situé en zone d'ancienne localité sera assurément plus accueillant, plus convivial en renforçant l'attractivité de la rue et l'aspect social de cette zone de rencontre.

À n'en pas douter, ce projet est enthousiasmant, intéressant et bien pensé; il est d'une grande qualité esthétique avec une nette plus-value environnementale.

Vous aurez compris que tous ces atouts nous ont convaincus et c'est donc à l'unanimité, moins une abstention que le groupe PLR acceptera cette demande de crédit et encourage les autres membres du Conseil général à en faire de même.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts. C'est un très beau projet. Après cela, chacun de nos 3 villages aura une rue accueillante où la vie sociale pourra se développer en plein air.

C'est aussi l'occasion de mettre à jour les installations souterraines, pas visibles, mais vitales, qui permettront à terme de réduire significativement l'empreinte carbone des habitants de la Rue du Château grâce au chauffage à distance, reprendre l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques et charger les voitures électriques.

Tout cela a certes un coût très important, mais le résultat sera à la hauteur des attentes de la population et un élément important contribuant au plan climat 2040 à venir.

Quelques détails nous semblent perfectibles et nous espérons être entendus ce soir pour adapter ce projet où c'est possible. Il pourrait y avoir un peu plus de verdure et d'ombrage pour réduire l'impact du réchauffement climatique. Le matériel sous le pavage pourrait être poreux pour laisser s'infiltrer les eaux de pluie.

Concernant la durée des travaux, il nous semble important que la Commune prenne des mesures pour limiter au maximum l'impact des travaux sur les commerces. En effet, la viabilité de certains commerces pourrait être mise à mal, les clients prenant d'autres habitudes en 18 mois. Or, il est important que les commerçants gagnent de quoi vivre durant les travaux pour qu'une fois ceux-ci terminés les commerces soient toujours là pour que la rue soit vivante.

Nos souhaits ne changent pas l'excellence du projet et Les Verts accepteront la demande de crédit.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Le tout a été dit sur ce projet malgré le fait qu'on investit CHF 1'000'000.- dans le pavage ce qui est énorme, il y a 3000 m² à paver. Il y a

une cohérence sociétale et historique de recréer un centre à Colombier digne de ce nom et les Vert'libéraux acceptent à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 31 voix pour et 2 abstentions.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'955'000.- TTC pour la rue du Château à Colombier est accepté à 30 voix pour et 3 abstentions.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'acquisition d'un tracteur

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole aux commissions.

M. Philippe BÄRFUSS pour la Commission financière. Les travailleuses et travailleurs de la Voirie ont besoin d'un nouveau véhicule. Un véhicule électrique coûterait deux fois plus cher et n'a pas assez d'autonomie. L'entretien du véhicule actuel coûte plus cher que l'amortissement du véhicule.

La Commission financière a préavisé favorablement cette demande.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour la Commission technique. Depuis l'automne passé, le sujet est passé trois fois devant la Commission technique. Le 6 novembre, nous avons entendu un spécialiste nous exposer toutes les solutions techniques qu'une Commune peut adopter pour tondre, chasser la neige, transporter, etc.

De ces premières explications, nous avons compris qu'il fallait actuellement encore préférer un tracteur, et, à notre grand regret, qu'un véhicule diesel soit infiniment moins coûteux et mieux adapté qu'un véhicule électrique.

Nous avons quand même eu la chance d'entendre M. Lionel Sinzig, le Chef de la voirie le 30 novembre, nous expliquer ses besoins. Un des deux tracteurs, le plus utilisé, a coûté en réparation CHF 40'000.- par an, en moyenne ces 5 dernières années. Il faut absolument le remplacer, car il menace d'une panne définitive, qui nous laisserait fort dépourvus. En effet, les offres de location sont inexistantes et les remplacements assez longs à obtenir.

Le second tracteur, qui travaille un peu moins, va mieux et coûte en moyenne CHF 6'300.- par an, en réparations. Il peut servir encore quelques années. Point important, les tracteurs électriques ne peuvent actuellement répondre aux besoins de la Voirie, selon M. Sinzig, car leur autonomie est trop courte et le temps de recharge trop long.

La Commission technique s'est ainsi laissée convaincre qu'il fallait remplacer le tracteur diesel Kubota 30x30 par un véhicule analogue.

Déjà ce jour-là, par un vote indicatif, un oui unanime soutenait cette proposition d'achat.

Et finalement, la demande de crédit formelle, celle que vous avez pu consulter, nous a été soumise le 5 février, sans que de longues discussions supplémentaires soient nécessaires : la Commission technique a confirmé son approbation à l'unanimité moins 1 abstention. Longue gestation donc, pour vous engager à accepter cette demande de crédit, et rendre un peu de sérénité à notre Chef de la Voirie.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) donne la parole aux groupes.

M. Jean-Marc PESSINA pour le groupe Les Verts. En 2016, un audit du parc de véhicules de la Commune établit un calendrier pour le remplacement desdits véhicules.

En mars 2023, le 6e rapport du GIEC tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme. La sortie rapide des énergies fossiles est une urgence absolue.

Aujourd'hui, le Conseil communal nous présente un rapport très bien documenté préconisant l'achat d'un tracteur utilisant un moteur diesel.

Lors du dernier achat du camion diesel, il a été dit que ce serait le dernier véhicule diesel demandé.

On vient de lire dans ArcInfo que mercredi en Lombardie depuis dimanche les véhicules diesel sont interdits de rouler en raison d'un pic de pollution. Alors que faire?

Les Vert(e)s se sont posés les questions suivantes :

- 4 véhicules doivent fonctionner simultanément nous dit-on.
- OK, mais combien de fois par année? Combien de jours?
- Cette année il y a eu 2 jours de neige.

L'entretien de 5 terrains de sport doit se faire en une journée pour des raisons de rendement. Maintenant, si on gardait le véhicule actuel, cela pourrait coûter (si tout va mal) CHF 7'000.- par année, soit CHF 70'000.- sur 10 ans. C'est moins que ce que ne coûterait l'achat d'un neuf.

On peut espérer que bien avant 10 ans les progrès techniques feront que des véhicules non polluants répondront à nos besoins. Les Vert(e)s pensent donc qu'il vaut mieux attendre.

Majoritairement les verts ne voteront pas l'achat d'un véhicule diesel.

M. Daniel BENA pour le groupe PLR. Le groupement PLR a analysé lors de sa séance du 19 février 2024, le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.- TTC pour l'acquisition d'un tracteur.

Le tracteur Kubota B3030 a coûté CHF 40'000.- au cours de ces 5 dernières années en frais de réparation et d'entretien. Il pourrait nous en coûter jusqu'à CHF 70'000.- dans les 10 prochaines années si nous le gardons donc une différence de CHF 30'000.-.

Pour cette raison entre autres, les membres du PLR présents ont accepté à l'unanimité ce crédit d'engagement et soutiendront cette demande de crédit.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Le problème, M. Philippe Bärffuss l'a soulevé, précédemment, en effet, le marché actuellement n'est absolument pas prêt pour les utilitaires agricoles au niveau électrique.

Il y a 18 mois, nous avons discuté de ceci pour l'acquisition d'une camionnette électrique ou pas. Aussi, à l'époque le marché n'était pas mature. À présent, nous pouvons trouver un véhicule utilitaire de transport qui est électrique même si leur capacité de charge au niveau physique en tonnage qu'on peut mettre dessus est encore un peu limitée, toutefois, le marché a évolué. Le problème qui se présente avec ces tracteurs, c'est qu'il s'agit de véhicules avec une prise force et quand vous avez un couplage- force, la consommation d'énergie explose.

En examinant la page 1 du dossier, on s'aperçoit que la consommation est de 4 l/h, ceci veut dire qu'une journée de 8h00 ou de 7h00 vous avez 25 litres de carburant qui sont nécessaires pour faire fonctionner ces véhicules. Et aujourd'hui le marché de l'industrie ne s'intéresse encore pas au marché des véhicules agricoles utilitaires.

Dès lors, nous pouvons uniquement nous résigner à prendre un véhicule diesel parce que le premier problème du véhicule électrique c'est son manque d'autonomie, de plus, si les travaux publics ne peuvent travailler qu'à la mi-journée avec ces véhicules, ceci complique l'organisation, nous pouvons évidemment le faire, mais c'est se compliquer la vie.

Enfin, actuellement les coûts sont encore démesurés puisque c'est un peu prêt le double à l'acquisition sur la durée de vie totale du véhicule. Dès que ce marché évoluera, nous

pourrons espérer que cela intervienne dans les années qui suivent, les coûts s'abaisseront et peut être dans 3 ou 5 ans si nous avons d'autres demandes de ce type, il sera donc possible d'envisager l'acquisition d'un véhicule électrique, mais aujourd'hui c'est simplement le bon sens qui dit que ce n'est encore pas possible.

Les Vert'libéraux auraient souhaité un véhicule électrique toutefois nous donnerons un oui pragmatique à cette demande de crédit.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour le groupe socialiste. Après les énormes demandes de crédit qui viennent de nous être soumises, celle-ci apparaît comme une brouille. Mais l'acquisition de ce tracteur est indispensable à l'accomplissement sans risques des tâches de la Voirie.

Le groupe l'a bien compris et soutiendra cette demande à l'unanimité.

Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale. Juste une petite précision qui ira peut-être dans le sens du groupe les Verts. Au départ, il était prévu de remplacer les deux véhicules et puis en étant confronté par la même problématique qui a été soulevée par tous les partis, à savoir le fait qu'on ne trouvait pas sur le marché un véhicule électrique qui réponde au besoin de la Voirie. Il a été décidé de remplacer celui qui était le plus utilisé et d'utiliser jusqu'au bout l'autre tracteur. Parce que sur le plan de remplacement des véhicules il était prévu de remplacer au départ les deux tracteurs plutôt qu'un.

M. Pierre-Alain DUBOIS à titre personnel. J'ai entendu dire que la Commission technique avait présenté la solution avec le biodiesel. Je regrette pour ma part qu'il n'y ait pas une seule ligne de comparaison avec le biodiesel dans un rapport.

Je sais qu'il n'y a pas de distribution actuellement de biodiesel à disposition, mais si on cherchait, peut-être qu'on trouverait quelqu'un avec qui on pourrait grouper les achats et il y aurait évidemment un impact substantiellement moindre d'émission de gaz à effet de serre et je regrette que cette option ait été un peu rapidement mise de côté.

M. Louis GODET à titre personnel. Il précise qu'il a parlé avec un encaveur bio de la région qui veut acheter un véhicule électrique et il m'a dit qu'il a trouvé une offre sur le marché pour une batterie de 100kw donc plus que toutes les voitures que vous pouvez trouver sur le marché avec une autonomie 4 heures et il m'a dit qu'actuellement ce n'est pas envisageable et ce dernier souhaiterait vraiment faire du bio à 100% et pas en faisant deux fois plus de passage avec des véhicules thermiques. De ce fait, pour l'instant il doit y renoncer. Cet exemple montre bien cette impossibilité d'acquérir un véhicule électrique de manière pratique.

M. Robert GYGI à titre personnel. Dans mon entreprise, nous avons eu 9 tracteurs qui prenaient de l'âge, nous avons voulu les garder. Toutefois, 4 tracteurs ont eu des problèmes techniques la même année. Ces frais ont fait un total de 3x CHF 25'000.- de réparations et le 4^e j'ai dû le changer en urgence. Donc ces véhicules ne sont pas éternels, il faut faire attention, car de réparer c'est possible un certain temps puis au final ça se casse.

M. Jean-René ERNST à titre personnel. Ayant aussi participé aux discussions de la Commission technique, il accepte les conclusions pragmatiques de ce rapport par contre, il n'a pas senti une volonté de changement d'organisation. En effet, j'ai senti de la part du Chef technique « on a toujours fait comme ça et il n'y a pas de raison que ça change ». Aussi, nous pouvons par exemple traiter les terrains de sport un peu moins souvent, de plus il y a beaucoup moins de neige. Enfin, l'environnement évolue et il y a un statisme dans le fonctionnement. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce sujet.

M. Patrick VINCENT à titre personnel. Juste une question annexe à votre remarque, est-ce que vous pouvez nous donner un ordre de grandeur, combien d'heures ce tracteur est utilisé par semaine ou par mois ? A-t-on vraiment besoin d'avoir deux tracteurs ?

Mme Marlène LANTHEMANN à titre personnel. Ceci figure au rapport, mais comme ça elle répond aux remarques et aux questions.

Le Chef de la Voirie, c'est quelqu'un de très sensible à l'écologie et est ouvert à modifier sa manière de travailler.

Ce qu'il nous fait constater c'est qu'on a besoin de ces véhicules. Cette année, en effet, il y a eu deux jours de neige, mais cela engendre un grand nombre de téléphones que le Chef de service (qui est aussi présent ici) peut recevoir ainsi que le Chef de la Voirie lorsqu'on n'a pas déneigé suffisamment vite les trottoirs ou certains tronçons de route.

C'est le déneigement, mais il n'y a pas que le déneigement qu'il fait avec ce tracteur et je peux difficilement entendre dire que le Chef de la Voirie n'est pas sensible à cette cause et qu'il n'est pas du tout prêt à modifier sa manière de travailler, ce n'est pas du tout le cas et ce n'est en tout cas pas son intention, ni celle du Conseil communal. Au contraire en étudiant toutes les possibilités de véhicules, puisqu'il a participé aussi à l'évaluation, il a donné le cahier des charges à l'entreprise qui a fait cette analyse. Je pense qu'on ne peut pas admettre qu'il ne veut pas modifier ses habitudes, qu'il veut faire comme d'habitude, comme il a toujours fait sans penser qu'il pouvait agir différemment

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 30 voix pour et 3 contre.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'acquisition d'un tracteur est accepté par 26 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

7. M23 - 002 Motion populaire du groupe de quartier Haut de la Grand'Rue «Création au centre du quartier d'au moins 15 places de parc »

M. Pierre-Alain DUBOIS pour les Verts. Le Conseil communal a fait certains éclaircissements et il souhaite disposer de plus d'éléments ce soir afin que l'on puisse avoir une information plus claire.

M. Robert GYGI. Il faut qu'on en discute un peu plus sérieusement. De plus, un article est apparu en début de semaine dans ArclInfo que je trouve un peu mal placé.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour les Verts. Nous devons être à l'écoute de la population sans aucun doute. La perte de confiance dans les autorités est un sujet qui nous préoccupe. Aussi, un des motionnaire a clairement mentionné cette perte de confiance dans un article paru dans l'ArclInfo cette semaine.

Devons-nous pour autant accepter toute motion populaire juste parce que nous sommes en période pré-électorale ?

En résumé, quelques personnes demandent un travail supplémentaire à notre administration déjà surchargée et potentiellement des dépenses d'investissement pour leur confort personnel.

Si la population n'avait pas été consultée et entendue, le « coup de gueule » des motionnaires serait compréhensible. Mais le projet a été présenté à la population. La réduction des places de parc a été clairement décrite dans le projet soumis à notre autorité, contrairement à ce qui a été écrit.

Je me souviens parfaitement en avoir discuté lors de la séance de préparation du Conseil. Les motionnaires n'ont pas fait opposition lors de la mise à l'enquête. Et finalement, ces mêmes motionnaires ont été entendus par le Conseil communal qui a remis des places de parcs à la rue des Clos. Les autorités de Milvignes sont donc à l'écoute de la population.

Finalement, les motionnaires ne démontrent pas le besoin de 15 places. Il semble juste qu'ils ne veulent pas s'adapter à un changement destiné à améliorer la qualité de vie du plus grand nombre.

Finalement, les Verts promeuvent la mobilité douce et la réduction du trafic individuel. La réduction de places de parcs est une mesure qui a démontré qu'elle favorise le transfert modal.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à cette motion en espérant fortement qu'une prochaine motion populaire apportera un plus à la population dans son ensemble et alors nous nous réjouissons de la soutenir.

M. Philippe BÄRFUSS à titre personnel. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites qui ne sont pas tout à fait exactes donc ce qu'on peut saluer de la part des deux camps, c'est que le Conseil communal soit intervenu suite à un oubli des ingénieurs d'urbanisme selon moi vu la forte densité de population qu'il y avait aux abords de ces routes. Aussi, une suppression trop importante de place de parc par rapport à ce qui était annoncé que les places de parc seraient enlevées pour moi il n'y a jamais eu un nombre précis et ça ce n'était pas écrit dans les rapports.

Deuxièmement, il y a aussi une lassitude des gens avec une incohérence de la sécurité publique. Les places qui ont été remises en plus sont bienvenues, mais elles sont beaucoup en zone bleue et il peut être compliqué pour un habitant de se parquer en zone bleue.

Je pense que les motionnaires saluent ce qui a été fait par la Commune, mais ils estiment que le travail n'est pas fini. À titre personnel, il voit une mesure simple et non coûteuse qui pourrait être de mettre à disposition une place délimitée à heures, on pourrait simplement les prolonger au lieu d'en faire 3 véhicules on en ferait 5. Un tonneau avec un panneau dessus moche qui prend une place inutile, une place de livraison qui est apparue dernièrement, alors qu'aucun commerce ne figure autour

Le travail n'est pas tout à fait fini et on demande au Conseil communal de se pencher encore un petit peu plus sur la question de parcage dans une zone à forte densité de population. Ceci pour le bien des habitants qui ne sont pas tous très mobiles et qui doivent se parquer loin. Ce n'est pas uniquement pour leur confort, en effet, je pense que c'est une réelle nécessité avec le besoin des gens qui est clairement exprimé. Mais, il tient à nouveau à souligner la réaction du Conseil communal qui a été réactif et qui a fait déjà un grand pas. Néanmoins, la motion demande encore la possibilité de gagner quelques places de parc.

M. Louis GODET. J'ai surtout envie un peu de tirer la conclusion de la fable de l'histoire. Le réaménagement des zones piétonnes, des rues dans les localités est un sujet hyper sensible et malheureusement la question des places de parc, va avec. Ceci est vraiment un point qu'il faut qu'on en parle dans l'exécutif. Il y a énormément de travaux qui seront faits à la route des Clos, c'est un gros chantier et tout ceci passe à la trappe quelque part, car personne au niveau des citoyens se demandent qui s'en occupe, voir ce qu'il en est, (on leur demande d'ailleurs pas de le faire), mais il faut être conscient que la diminution des places de parc parfois inévitable doit être autant que possible limitée parce que à part mettre des gens de mauvaises humeurs souvent il n'y a pas d'autres effets.

Il faut être conscient de cette situation et il faut vraiment se dire le pour et le contre de ce qui est en train d'être fait et aussi bien ici à Colombier qu'à Auvernier où le tir est en train d'être corrigé, mais c'est vraiment un sujet sensible pour lequel il faut prêter la plus grande attention.

Maintenant, j'aimerais aussi dire que les citoyens réagissent un peu tardivement un peu comme la pluie après l'orage, ce n'est pas toujours facile de gouverner dans ces conditions-là. C'est un sujet qui est très sensible à la communication.

Mme Marlène LANTHEMANN, Conseillère communale. Beaucoup de choses ont été dites, je vais essayer d'y répondre et de répondre à tous les points. Merci tout d'abord, M. Bärffuss d'avoir rectifié l'attitude du Conseil Communal qui a été décrit dans ArcInfo et "mal

digéré". En effet dès le moment que l'Association de la Grand'rue a pris contact avec le Service technique et moi-même, nous les avons reçus très rapidement et nous avons eu plusieurs séances d'échanges.

À un moment donné, nous nous sommes approchés aussi du Canton, pour voir ce qu'il y avait lieu de faire, car comme vous savez il y a des normes et dès le moment où votre autorité a accepté la création d'un trottoir tout le long de cette route des Clos, c'était assez évident que toutes ces places qui étaient à l'entrée du côté village, elles n'allaient pas pouvoir être maintenues des deux côtés de la route puisque d'un côté il y avait le trottoir.

Cela étant, nous nous sommes approchés du Canton du service des ponts et chaussés, nous leur avons expliqué la problématique, nous avons précisé que nous avons écouté et entendu les soucis des riverains puis nous sommes revenus vers les futurs motionnaires (car ils n'étaient pas encore motionnaires à ce moment-là) et nous leur avons présenté le projet.

Ces derniers ont demandé à être présents lors d'une rencontre avec le service des ponts et chaussés ce que nous avons accepté. Dès lors, nous avons réorganisé une séance supplémentaire avec un représentant du service des ponts et chaussés qui a expliqué la raison pour laquelle nous ne pouvions pas recréer encore plus de places que ce que nous propositions.

Après cette rencontre, nous avons aussi expliqué aux membres présents qu'il fallait nous laisser terminer le projet de la route des Clos, finir cet aménagement et au passage je précise qu'il y avait au départ dans cette fameuse zone dont on parle, 32 places de parc dans le projet qui avait été validé par notre autorité, il restait 10 places de parc et aujourd'hui nous avons 22 places de parc.

Lors de la discussion, la proposition que nous avons émise était de nous laisser terminer tous les aménagements avec ces places de parc supplémentaires et un bilan serait fait au bout de 5 ou 6 mois, en se retrouvant et en discutant ensemble pour voir si c'est satisfaisant ou non et qu'est-ce qu'on pourrait faire de plus.

D'où sa surprise, lorsque le Conseil communal a reçu la motion, parce qu'elle avait l'impression d'avoir fait ce qu'il était possible en y consacrant beaucoup d'énergie. Ce travail a été fait avec plaisir, car c'était aussi un challenge d'essayer de retrouver de la place pour faire des places de parc supplémentaires. À la suite de ce dernier entretien que nous avons eu, le Conseil communal a écrit à tous les habitants de la Grand'Rue ainsi qu'à ceux du début de la route des Clos afin de les informer de l'avancement des travaux, car nous étions dans cette fameuse phase 4a où c'est bien là que se pose le plus de problèmes. Nous avons profité pour expliquer aux habitants qu'il faut tenir compte de nombre de place au départ, combien il y en avait dans le projet et combien nous avons pu en recréer. Il a été demandé aux futurs motionnaires, de nous laisser le temps de finir les travaux, d'aménager ces 22 places et de faire le bilan. Puis de revenir auprès des habitants et de rediscuter de leur satisfaction (ou non-satisfaction).

Au sujet des zones bleues, il y en a également à la Pacottes, soient les premières cases pour justement permettre un roulement et après il y a des cases blanches que les habitants d'Auvernier peuvent utiliser gratuitement avec la vignette A et de l'autre côté sur la route des Clos, les premières cases donc les six premières cases seront des zones bleues et les suivantes seront des zones blanches et pour la même raison, pour permettre un mouvement plus fréquent des véhicules.

Nous sommes partis du principe et les urbanistes aussi qu'il est possible d'utiliser un parking de 300 places, certes pas tout près, mais pour des gens qui n'utilisent par exemple leur voiture que le matin et que le soir c'est plus facile d'aller stationner en bas et l'accès au parking est gratuit avec la vignette A. Avec le problème que l'on ne peut pas garantir les places de parc. C'est le principe de toutes les vignettes. En ville vous avez des zones, mais personne ne vous garantit que vous aurez votre place de parc lorsque vous rentrez. Il est vrai qu'en été lorsqu'on a de beaux weekends, c'est un parking qui est surchargé et que l'on n'a pas forcément une garantie de trouver une place.

Pour les places de livraison, elles ne tombent pas du ciel, c'est quelque chose qui était demandé depuis plusieurs années par les habitants qui sont au-dessus du parking des Vanel

et qui chaque fois qu'ils avaient quelqu'un qui devait intervenir chez eux, un cuisiniste ou un livreur, il ne pouvait jamais trouver de place proche ou alors il se mettait à l'entrée du parking et toutes les 5 minutes il devait déplacer leur véhicule, car il y a quelqu'un qui venait lui occuper sa place. Raison pour laquelle nous avons pris cette place de livraison qui est libre depuis 19h jusqu'au matin.

Soumis au vote, la motion est refusée par 21 voix contre, 6 voix pour et 6 abstentions.

Mme Marlène LANTHEMANN, Conseillère communale. Le fait que cette motion populaire ait été combattue ne va empêcher la Commune de continuer à avoir des échanges avec cette Association et de faire le bilan de la situation après quelques mois.

8 Interpellations et questions

Questions

M. Martial LUTHY pour le groupe PLR. Lors de la session du 23 février 2023, soit il y a une année, un point à l'ordre du jour était : réponse du Conseil communal à la motion M22-OO1 intitulée « Pour un fitness urbain à Milvignes ».

Nous avons été informés à l'époque que le CPNE-BC (ancien CPMB) avait un projet qui consistait en la création d'une zone de « Street Workout » pour fêter ses 50 ans d'existence à côté du terrain de basket.

Selon les conclusions de sa réponse, le Conseil communal considérait comme inutile de poursuivre les démarches, et s'engageait à soutenir le projet du CPNE-BC en facilitant les démarches administratives et en débloquent une subvention pour aider au financement du sol sportif, jugé coûteux.

Le CPNE-BC fêtant ses 50 ans cette année, et n'ayant pas vu passer la demande de financement pour le crédit, je me permets de vous demander si vous êtes au courant des détails de la planification du projet, ou en d'autres termes d'ici à quand pouvons-nous espérer nous entraîner dans ce nouvel espace?

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Le projet de Street Workout avance bien. Les plans sont maintenant entre les mains du service des bâtiments de l'État. La demande de permis de construire va bientôt être faite à la Commune puisque c'est nous qui l'avons organisé. Il y a déjà un avis favorable du service de l'urbanisme qui a été sur place donc quand la demande arrivera ça devrait passer assez facilement.

La recherche de fonds du CPNE se passe bien, de quoi financer les engins qui seront fabriqués par les apprentis. Le devis total se monte à CHF 69'000.- desquels il manque l'argent pour le solde. La Commune attend du CPNE une demande de subvention du CPNE pour pouvoir vous la présenter ici, on l'espère au mois de mai.

Il sera sans doute opérationnel à la rentrée d'août 2024, à condition que le service des bâtiments de l'État ne fasse pas trainer les démarches administratives.

M. Martial LUTHY pour le groupe PLR. se dit satisfait de la réponse.

9. Communication du Conseil communal

Le plan intercommunal et les plans communaux des énergies (PCEn)

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Le Plan intercommunal et les Plans communaux des énergies (PCEn) sont en cours de consolidation par les mandataires pour permettre la consultation des communes.

Il est prévu que les rapports communaux soient mis en consultation aux alentours du 22 février, avec une date limite de restitution des remarques le 22 mars donc un mois.

Le 14 mars, une séance de restitution de la part des mandataires aura lieu de manière à permettre aux représentants des communes de poser des questions sur les documents proposés et intégrer leurs ultimes remarques à leur retour de consultation.

Cette consultation et la séance de restitution y relative sont à destination uniquement de la Conseillère communale et du Chef de service en charge du dossier.

Après finalisation par les mandataires, le rapport sera validé par le Canton, puis transmis au Conseil général pour information.

Le rôle du Conseil général sera alors de prioriser les investissements à venir sur la base des objectifs du Plan communal validé par le Canton.

En résumé, le Plan communal des énergies doit être considéré au même titre que le Plan de protection contre les crues ou le Plan directeur électrique, ou encore le Plan général d'approvisionnement en eau déjà réalisés. Les membres du Conseil général ne sont pas intégrés dans la réalisation de ses rapports, qui incombent à des spécialistes rémunérés pour les faire.

Milvignes est donc la seule Commune où le Conseil communal a présenté le projet du PCEn non finalisé au Conseil général.

Pour rappel, notre PCEn est basé sur un modèle commun aux PCEn des communes voisines, l'ensemble découlant d'un PICEn dont le modèle a été validé par le Canton.

Ce faisant, la moindre modification du PCEn de Milvignes impliquerait la modification de tous les PCEn des autres communes du Littoral, voire du PICEn, ce qui reporterait encore le rendu des rapports et le début des investissements qui nous permettraient d'atteindre les objectifs 2040, soit dans 16 ans seulement.

Le Conseil communal est cependant conscient de la volonté du Conseil général de participer activement à l'élaboration de ce plan. C'est pourquoi,

1. le Conseil communal invite les personnes intéressées à relire et commenter le PCEn en phase de finalisation à se faire connaître à la fin de cette séance.
2. Une séance extraordinaire à destination de ces personnes est prévue le 4 mars à 19h30.

Cette séance aura pour but de rassembler les remarques que le Conseil communal en charge du dossier relaiera lors de la séance de restitution du 14 mars.

Association Milnatures

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. L'association Milnatures met sur pied une matinée de travail en forêt à Champ-Rond qui est envahie par les lauriers-cerises. La lutte est âpre et le travail pénible (en tout cas, du point de vue d'une personne collée à son bureau), mais à la fin de la matinée, on a la satisfaction de voir le résultat !

Vous êtes donc tous invités à vous y mettre le 9 mars, à 8h30, en vous inscrivant à milnatures@gmail.com et en rentrant chez vous, si vous avez un jardin, en retirant vos lauriers-cerises.

En effet, il y a deux sources de propagation de cette plante invasive : la première ce sont les oiseaux qui mangent les baies et vont les disperser en forêt et deuxième source, c'est les jardiniers qui arrachent les lauriers chez eux et vont déposer leurs déchets dans la forêt, parce que c'est écologique. Mais dans les faits non puisque les lauriers sont incroyables et refont des racines, et ce sont ces déchets -à qui sont les plus fatigants à arracher.

Le lien d'inscription est sur Facebook et sur le site de la Commune.

Appel à projet de la convention santé

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Annonce une bonne nouvelle, car pour la 4e fois, la Commune a été récompensée pour un appel à projet de la convention santé. C'est année, c'est pour le projet qu'on est en train de mettre en œuvre qui s'appelle génération connectée qu'on a envie d'appeler Milgénération. Il s'agit d'un projet où les personnes âgées - qui avaient déjà eu les cours avec ATIC donc des professionnelles pour les aider à prendre en main des smartphones et qui ont encore envie ou besoin

d'aide – sont aidées par des jeunes dans le cadre d'activités menées par la Maison des jeunes. Ces jeunes ont été sélectionnés afin de donner des heures de soutien pour « comment envoyer un whats app et des photos », évidemment pas comment on fait ses paiements.

C'est une des activités intergénérationnelles qu'on vient de mettre en place. La deuxième est l'activité Top Chef (elle s'est déroulée la première fois jeudi il y a 10 jours) 5 jeunes ont fait à manger pour 3 personnes âgées qui ont dégustés et qui ont fait gagner le meilleur plat. Cette activité a eu beaucoup de succès et on se réjouit de continuer ces activités.

Pour rappel des trois premiers projets, le premier c'était la carte pour les enfants, le deuxième c'était Milvignes en vacances et le 3e les cours pour les aînés (cours smartphone, danses et diététique), Ces cours continuent. Ils ont lieu tous les 15 jours sur inscription et il y aura un cours sur la prévention contre les chutes le 22 mars, si ça peut intéresser quelqu'un de votre entourage.

Un autre projet aussi soutenu par le Canton, c'est le projet Reliâges que vous avez peut-être déjà entendu parler. Il y avait trois communes pilotes qui l'ont fait ces deux dernières années, cette fois c'est notre tour et ces séances auront lieu les 11 et 12 mars. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

La Maison des jeunes attire de plus en plus de jeunes. Les 2 soirées "girls only" ont déjà permis d'attirer des filles qui ont verbalisé ne pas oser venir le vendredi, mais qui après avoir « apprivoisée » les lieux, sont revenues aux soirées ouvertes à toutes et tous. Ces deux derniers vendredis plus de 25 jeunes sont venus. Sur l'ensemble de la semaine dernière, c'est 48 jeunes qui ont participés aux différentes activités.

Cescole

En ce qui concerne Cescole : Comme annoncé en juin dernier, le cercle scolaire manque de salles de classe. Le Comité scolaire après avoir fait une étude démographique et de faisabilité a proposé le lancement d'un concours pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Longueville. Hier soir, après une discussion nourrie, Le Conseil intercommunal a accepté un crédit de CHF 400'000.- pour l'organisation du concours d'un appel à projet pour la construction d'un nouveau collège 7 et 8 à Longueville d'une 20ème de classes donc le concours va partir ces prochains temps.

Je tiens à remercier ici les commissaires du Conseil Intercommunal de Milvignes qui n'ont pas la tâche facile, car un poids conséquent pèse sur leurs épaules, heureusement solides.

10. Divers

M. Fabien SCHWAB. Après les multiples annonces, ce soir, j'en profite également pour faire une annonce rapide sur le Festival du Film vert le 17 mars prochain. Il se déroulera au Théâtre de Colombier, et tout le monde est le bienvenu. Des flyers sont à disposition.

M. Louis GODET. L'Eco-débaras va renaître de ses cendres le 6 avril, il a été supprimé en 2020 à cause du Covid. Les Vert'libéraux en accord avec la Grappe qui organisait à l'époque l'Eco-débaras, ont repris l'organisation. Il se déroulera le samedi 6 avril à la Hall 50 de Planeyse. Le concept reste inchangé : dans une ambiance festive, on échange des objets que les gens vont amener. Vous pouvez déjà en parler, il y aura de la publicité en temps opportun, mais enfin c'est reparti et je crois que c'est une excellente chose.

M. Pierre-Alain DUBOIS. En tant qu'ancien de la Grappe, il restait de l'argent à la Grappe et il a été décidé qu'une partie de la somme servira à relancer l'Eco-débaras et un reliquat sera donné pour la Maison des jeunes.

M. DUPASQUIER Philippe, Conseiller communal. Remercie au nom du Conseil communal les anciens de la Grappe pour ce montant qui sera affecté à la Maison des jeunes. Sur le plan formel, le Conseil général devra statuer sur ce don lors d'une prochaine séance.

Il remercie la Grappe pour ce geste qui est très apprécié.

M. Louis Godet. Une dernière chose pour l'Eco-débarras, la Grappe a donc mis à zéro sa structure d'organisation en son nom et on aimerait beaucoup remercier la Grappe pour le transfert du fonds lié à l'Eco-débarras qui nous permet d'organiser sereinement et de continuer tout en sachant que plusieurs membres de la Grappe ont continué à participer à cette organisation. Merci beaucoup à la Grappe pour ce transfert.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (vice-présidente) demande s'il y a des divers.

La vice- présidente clôt la séance, la parole n'étant pas demandée.

La séance est levée à 21h52

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La vice-présidente : Le secrétaire :

M. Kisanga-Stacchetti R. Gygi